



Cuisine non livrée dans les temps impartis

Par **martineconan**, le **28/04/2008** à **19:35**

j'ai fait l'acquisition d'une cuisine en mai 2007 qui devait être posée la semaine du 14 au 18 avril 2008. Le metreur est passé le 15 janvier 2008. Début avril 2008 on nous annonce que l'implantation proposée et signée en mai 2007 n'est pas réalisable. On nous a proposé une autre implantation mais elle ne nous convient pas. que pouvons faire pour annuler cette vente et récupérer notre acompte versé il y a un an.

Par **gloran**, le **30/04/2008** à **01:02**

Si l'implantation ne correspond pas, le cuisiniste a failli à son devoir de conseil. C'est la base de son métier. Par ailleurs, il ne semble pas pouvoir / vouloir faire votre cuisine.
Lisez le contrat et les clauses de résiliation et de retard.
Ceci étant, vous pouvez :
1 - envoyer une mise en demeure de faire, sous quinzaine,
2 - lancer une procédure en injonction de faire, classique, rapide, pas cher, déjà testée avec succès sur un cuisiniste.
Cordialement